

- Objectifs ▶
- Les principes ▶
- Les perspectives ▶
- Nos partenaires ▶

La vocation

La gestion forestière durable en actions



Durant la dernière décennie du XXe siècle, les échanges mondiaux de produits forestiers ont augmenté de plus de 50% alors que, dans le même temps, près de 10 millions d'hectares de forêts ont disparu, principalement en zone tropicale. Au-delà du constat, des solutions se sont imposées.

En réponse, les institutions internationales ont décidé, dès 1992, lors de la conférence de Rio de Janeiro, de promouvoir la gestion forestière durable afin de maîtriser les effets écologiques, économiques et sociaux des activités humaines sur les forêts et d'en préserver ainsi les ressources. Adoptée en 1993 par la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, la définition courante de la gestion forestière durable est : "la gestion et l'utilisation des forêts et terrains forestiers d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel à satisfaire, maintenant et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et global, et sans causer de dommage à d'autres écosystèmes."

Vous avez dit "durable"

Pour l'essentiel, la gestion durable des forêts est la méthode retenue pour mettre en pratique, dans le secteur forestier, la notion de développement durable aujourd'hui connue dans le monde entier. Traduction du concept de "Sustainable Development" qui a été mentionné pour la première fois en 1987 par Gro Harlem Brundtland, Premier ministre en Norvège et présidente de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement dans son rapport "Notre Avenir à tous", sous la définition suivante : "un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs."

De la gestion durable des forêts...

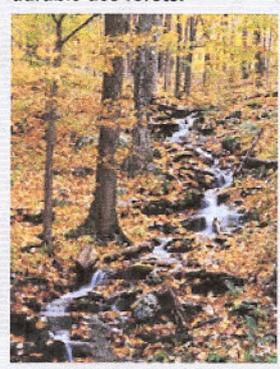
La notion de gestion forestière durable a été précisée, continent par continent, lors de différentes conférences qui se sont tenues durant la première moitié des années 90 et qui ont donné naissance à différents processus à l'échelle continentale : celui d'Helsinki pour l'Europe, de Montréal pour l'Amérique du Nord et de Tarapoto pour l'Amérique Latine. Initié à Strasbourg en 1990, institué lors de la conférence d'Helsinki en 1993 et finalisé à Lisbonne en 1998, le processus européen de gestion forestière durable définit six grands critères :

- maintien des capacités de production biologique,
- maintien du bon état sanitaire,
- satisfaction de la fonction de production de bois,
- respect de la biodiversité,
- protection du sol et des eaux,
- fourniture des diverses "aménités" (accueil du public, paysage...).

... À la certification des produits forestiers

Dans la foulée de ces négociations internationales, plusieurs initiatives ont vu le jour afin d'identifier, en fonction du respect de ces principes, les forêts et les produits forestiers mis sur le marché. Parmi elles, le Programme de Reconnaissance des Certifications forestières (PEFC – Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) a connu en quelques années la plus large diffusion. Fruit du dialogue entre des associations socio-environnementales et professionnelles du monde forestier européen, ce système de certification de la gestion durable des forêts s'est développé à partir de 1999 dans le contexte forestier européen. Cette démarche, soucieuse des spécificités locales, a été adoptée par de nombreux pays à travers le monde, à partir de 2001. Aujourd'hui, la marque PEFC fédère une trentaine de systèmes de certification nationaux à travers le monde et couvre, avec 180 millions d'hectares, près de 6% des forêts exploitées à travers le monde.

Pour promouvoir la gestion durable des forêts.



- Objectifs ▶
- Les principes ▶
- Les perspectives ▶
- Nos partenaires ▶

La vocation

Un cadre international de référence



Conçue pour promouvoir des méthodes de gestion et d'exploitation alternatives à l'exploitation déraisonnable des ressources forestières de la planète dans le contexte de la mondialisation, la gestion forestière durable devait nécessairement s'inscrire dans les logiques de régulation du marché.

La certification répond très largement à cette attente en fournissant d'une part, un cadre technique pour valider les bonnes pratiques sur le terrain et, d'autre part, une marque distinctive pour orienter le choix des différents acteurs économiques impliqués dans l'économie du bois.

En 1998, des propriétaires forestiers européens, avec le soutien des professions de la filière-bois, d'associations de protection de la nature, de consommateurs et des pouvoirs publics, ont formé le projet de coordonner les principales initiatives en matière de gestion forestière durable. Son objectif était de créer un système de certification de la gestion forestière durable qui tienne compte des spécificités nationales et locales. Elle s'est concrétisée, en 1999, avec la création du Programme pour la Reconnaissance des Forêts Certifiées.

La capacité de rassembler

Il existe aujourd'hui à travers le monde plus de 50 systèmes de certification forestière régionaux ou nationaux. Chacun est structuré différemment et basé sur des critères propres. Principal cadre pour la reconnaissance mutuelle entre ces systèmes de certification, PEFC en fédère aujourd'hui une trentaine, d'ores et déjà reconnus ou en passe de l'être. Pourquoi un tel engouement?

Un fonctionnement démocratique

D'abord parce que PEFC respecte et s'appuie sur des procédures de certification et de gestion forestière durable reconnues internationalement. Son fonctionnement repose, en effet sur des principes qui font l'objet d'un large consensus, à savoir:

- Le recours aux principes, aux recommandations et aux critères de gestion forestière durable définis lors des conférences intergouvernementales d'Helsinki et de Lisbonne, avec le concours d'experts forestiers et des représentants des parties intéressées;
- L'adoption de procédures de certification conformes aux normes internationales en vigueur et régulièrement contrôlées par des tiers indépendants, eux-mêmes détenteurs d'une accréditation;
- La participation de l'ensemble des parties intéressées à la gestion forestière durable;
- Le choix du niveau régional ou national comme champ d'application de la gestion durable et de concertation entre les partenaires concernés par cette démarche.

Et des règles d'adhésion transparentes

Autre atout, également, les modalités d'adhésion et de reconnaissance de PEFC sont parfaitement transparentes : chaque pays candidat présente son projet de certification à l'approbation du Conseil de PEFC et, donc de tous les pays déjà adhérents. Après examen du dossier par les membres, par des experts indépendants et consultation publique, le système de certification candidat peut être reconnu comme équivalent aux autres, sous l'égide internationale de PEFC.

Un cadre commun pour toutes les forêts de la planète



- Objectifs ▶
- Les principes ▶
- Les perspectives ▶
- Nos partenaires ▶

La vocation

Un contexte porteur pour la certification



Principale zone économique pour la production, la consommation et l'exportation de produits forestiers, l'Europe porte une responsabilité majeure dans la mise en pratique de la gestion forestière durable.

Avec près du tiers des forêts certifiées de la planète, l'Europe a également vocation à encourager le processus de certification dans les régions où la forêt et le secteur forestier restent fragiles face à la demande du marché mondial.

Forte de son implantation historique en Europe et de sa position majeure dans le monde, la certification PEFC est donc appelée à jouer un rôle de premier plan.

La certification répond très largement à cette attente en fournissant d'une part, un cadre technique pour valider les bonnes pratiques sur le terrain et, d'autre part, une marque distinctive pour orienter le choix des différents acteurs économiques impliqués dans l'économie du bois.

Un succès indiscutable

La superficie des forêts gérées de façon durable a augmenté de 12 % en 2006 par rapport à 2005 et atteint 270 millions d'hectares, soit une superficie égale à la France, l'Espagne, la Suède, l'Allemagne, la Finlande, la Norvège et la Pologne réunies.

La logique de certification touche désormais 9 % de la surface forestière mondiale, mais se limite toutefois encore largement aux forêts tempérées et boréales de l'hémisphère Nord et aux pays développés: 87 % des forêts certifiées sont situées dans ces régions (58 % en Amérique du Nord et 29 % en Europe occidentale).

Une dynamique à étendre

Dans un contexte où l'essor économique des pays émergents mobilise toutes les ressources forestières, la certification constitue un outil indispensable pour améliorer les pratiques forestières au-delà du monde développé et réguler les échanges mondiaux.

Encourager la certification dans les régions où la forêt et le secteur forestier font face à la croissance mondiale



[Retour](#)

[Suite](#)

[Imprimer](#)

[Envoyer](#)